



Mercredi 11 mars 2015

**Intervention de Mme Vivette Lopez – Sénateur Maire du Gard**

en discussion générale dans le cadre de la  
**Proposition de loi visant à faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap titulaires de la carte de stationnement**

VIVETTE LOPEZ

SENATEUR DU GARD

MAIRE DE MUS

AUDITRICE IHEDN

Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le rapporteur, mes chers collègues, la mise en application de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées de 2005, passe aussi par l'accessibilité et de la mobilité des personnes en situation de handicap.

Parvenir à une société inclusive où les personnes en situation de handicap ont un emploi passe par leurs capacités à pouvoir se déplacer et stationner sans contrainte. Il en va du maintien de la cohésion sociale du Pays.

En effet, l'accès des personnes en situation de handicap à une vie sociale – aux études, à un emploi, mais aussi aux loisirs - dépend avant tout de leur mobilité. Pourtant nous constatons que les personnes en situation de handicap sont trop souvent contraintes et freinées par un espace public qui ne répond pas toujours à leur condition.

Le monde du handicap attend ce texte qui élargit le principe de gratuité et de non limitation de l'ensemble des places de stationnement, pour une durée maximale ne pouvant être inférieure à 12h.

Ce principe de gratuité avait d'ailleurs été proposé par l'ancien ministre, notre collègue, Monsieur Philippe Bas mais jusqu'à présent rejeté par le Gouvernement.



En effet, la ministre de la décentralisation et de la fonction publique, Madame Marylise Lebranchu avait donné un avis bien frileux aux motifs que la proposition de loi serait revenue à « déresponsabiliser les autorités communales » et faisait preuve « d'une défiance totale à l'égard des élus de France ».

Aussi, je me félicite que Le gouvernement soit donc prêt aujourd'hui à un changement d'orientation en dépit d'un ancien positionnement bien frileux.

Nous devons faire preuve de pugnacité dans un contexte où l'accessibilité et la mobilité des personnes en situation de handicap restent difficiles à mettre en place.

Nous constatons en effet, d'une part, qu'une portion d'automobilistes peu scrupuleux, ne respecte pas les droits des handicapés et ce, au-delà de tout civisme : débordant, bloquant et stationnant sur leurs emplacements réservés. Les résultats du renforcement des contrôles et du passage de l'amende forfaitaire simple de 35€ à une contravention de quatrième classe de 135 € sur les places handicapés, sont concluants.

D'autre part, la gratuité et la non limitation à l'ensemble des places de stationnement imposent de nouvelles contraintes législatives qui, une fois de plus, incomberont aux maires.

Pourtant, les enjeux, en terme d'accessibilité, sont fondamentaux pour les handicapés. Aujourd'hui les personnes en situation de handicap préparent minutieusement leurs déplacements quotidiens au regard des difficultés de stationnements ; elles doivent sortir de leur véhicule, se rendre à l'horodateur, payer et enfin revenir à leur moyen de transport pour y déposer le ticket de stationnement.

La gratuité généralisée des places de stationnement réduira leurs efforts et leur apportera une plus grande fluidité dans leurs déplacements.



Le manque à gagner pour les 36 000 communes de France a été évalué entre 16M€ et 21M€, les collectivités ne seront donc pénalisées financièrement qu'à la marge par cette proposition de loi.

L'exonération de la redevance est d'ailleurs une pratique développée dans plus de 250 communes en France, la présente proposition de loi uniformise cette tendance, dans le but de réduire les inégalités de traitement sur l'ensemble du territoire national.

Ces efforts législatifs doivent être élargis de manière transversale à toutes les politiques publiques.

Je formule d'ailleurs le regret que cette proposition de loi, n'aille pas plus loin et qu'elle ne traite pas du manque de places réservées et aménagées pour les personnes en situation de handicap, notamment dans les EPHAD. Ces établissements manquent de places aménagées au regard du grand nombre de personnes à mobilité réduite qui les fréquentent. Madame le ministre je souhaiterais d'ailleurs connaître votre sentiment sur ce point ?

Quoi qu'il en soit, il faut saisir les opportunités, relever les défis et ce, dans le but de tendre vers l'esprit de l'accessibilité et de la mobilité universelle. Pour les personnes en situation de handicap, accéder c'est exister.

Aussi, Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le rapporteur, mes chers collègues, je voterai, ainsi que l'ensemble de notre groupe, cette proposition de loi.